

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice de la comptabilité et greffière-trésorière adjointe, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 5 septembre 2023.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 330, RANG SAINT-CHARLES

Identification du site concerné:

L'immeuble, un bâtiment principal, est situé sur les lots 6 422 235 (propriété de Miguel Vendette) et 6 422 232 (propriété de Jean-Pierre Vendette), dont l'adresse civique est le 330, rang Saint-Charles, à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : comptabilite@sra.quebec

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 23^e jour du mois d'août 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice de la comptabilité et greffière-trésorière adjointe